



CALENDRIER DE PAIEMENT : DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Le paiement s'effectue le mois précédant le mois de restauration
HORAIRES : DE 07H30 A 12H30

Il est demandé aux parents de prévoir l'appoint lors du règlement en espèces
Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates ci-dessous

REGLEMENT DU MOIS COMPLET (SANS DEDUCTION DE JOURS)

MOIS DE RESTAURATION	NOMBRE DE JOURS	DATES DE PAIEMENT	PRIX € REPAS	TOTAL €
JANVIER 2017	17	08-09-12 décembre	2,05	34,85
FEVRIER 2017	12	16-17-19 janvier	2,05	24,60
MARS 2017	15	13-14-16 février	2,05	30,75
AVRIL 2017	08	13-14-16 mars	2,05	16,40
MAI 2017	13	03-04-06 avril	2,05	26,65
JUIN 2017	ULTERIEUREMENT			

Une boîte est disponible au Service Gestion-Intendance, pour le paiement par chèque uniquement
Le chèque doit être libellé à l'ordre de : Agent-Comptable Collège Rose Saint-Just et doit être signé,
Le nom, prénom et la classe de l'élève doivent être inscrits au dos du chèque.

FORMULE : 1 OU 2 JOURS DEDUITS PAR SEMAINE

Les parents qui souhaitent bénéficier de cette formule sont invités à se rendre sur place afin de compléter un calendrier ou à se renseigner par téléphone concernant le montant à régler.

